

CONSIGNES

PRÉVENTION DES INFECTIONS

À LIRE AVANT L'ARRIVÉE DANS LE MILIEU DE STAGE

Ce document est basé sur les recommandations de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Certaines mesures sont uniques au CHU Sainte-Justine et sont appliquées selon les recommandations de la Prévention et contrôle des infections (PCI) du CHU Sainte-Justine

Consignes de prévention

Tout au long de votre stage vous devez respecter rigoureusement les consignes suivantes :

- Port du masque lorsque requis
- Pratique rigoureuse de l'hygiène des mains aux 4 moments significatifs en contexte de soins
- Auto-surveillance des symptômes
- Port adéquat des équipements de protection individuelle (ÉPI).

[Visionnez la formation du CHU Sainte-Justine sur le port des ÉPI](#)

Le type d'EPI requis varie selon l'isolement du patient. Vous référer aux affiches d'isolement placées devant la chambre.

[Pratiques de base et isolements.](#)

Port du masque de procédure

Pour vous protéger et protéger la clientèle, le port du masque est requis en contexte de soins sur les unités d'hospitalisation, à l'Urgence et au Centre de jour d'hémo-Oncologie du CHU Sainte-Justine.

Veuillez noter que ces consignes peuvent changer selon la situation épidémiologique.

En présence de symptômes infectieux ou d'allergies ;

Les membres du personnel, les stagiaires, les patientes, les patients et les familles doivent porter le masque de procédure **dès leur entrée dans l'établissement**. Celui-ci devra être porté adéquatement et en tout temps.

Les pauses et les repas devront être pris à distance des autres.

Port du masque N-95

Le port du N-95 est nécessaire lorsqu'un patient est en isolement **Aérien** ou **MRSI Aérien-Contact**.

Il peut également être requis selon les indications du service de santé et sécurité au travail.

Quelques points importants à retenir :

- Les employés, chercheurs, stagiaires et médecins concernés doivent procéder à un test d'étanchéité avant de porter le masque. Afin de faire vous-même votre test d'étanchéité (fit-check) du masque N-95, [consulter l'affiche disponible ici](#).
- À noter que les hommes doivent être fraîchement rasés pour assurer la bonne étanchéité du masque N-95.

- Les étudiants et stagiaires qui ont été fit-testés ailleurs pourront utiliser ces masques. Ceux pour lesquels le stage au CHUSJ est d'une durée de moins de 4 semaines ne seront pas fit-testés au CHUSJ.
- Le test d'étanchéité (fit-check) ne remplace pas un test d'ajustement (fit test). Les employés qui n'ont pas fait leur test d'ajustement (fit test) sont invités à prendre rendez-vous avec le service Santé et de Sécurité au Travail en écrivant à Tests.n95.hsj@ssss.gouv.qc.ca.

Symptômes et validité du stage

Toute absence en cas de présence de symptômes ou diagnostic COVID+ ou Rougeole+ est assujettie aux règles de validité de stage de votre établissement d'enseignement, veuillez-vous y référer pour plus d'information.

Directives en cas de symptômes

Si vous présentez de la **fièvre**, de la **diarrhée**, des **vomissements** et/ou une **éruption cutanée** pouvant être soit compatible à la rougeole ou à la COVID, veuillez-vous isoler et contacter la Cellule COVID du Service de santé du CHUSJ sur les heures ouvrables soit du lundi au vendredi de 7h30 à 16h (sauf fériés) au 514 345-4931 poste 2129.

En présence de symptômes compatibles à la rougeole, et en dehors des heures d'ouvertures du Service de santé, faites signaler la coordonnatrice d'activité au 4797 avant de vous présenter.

Si un dépistage est requis, remplir le [formulaire électronique pour le dépistage](#).

Les stagiaires doivent aviser leur superviseur de stage de toute absence liée à un test de dépistage ou un isolement demandé par la cellule COVID du CHU Sainte-Justine.

Stagiaires enceintes ou immunosupprimé(e)s

Les stagiaires enceintes, qui allaitent ou immunosupprimé(e)s peuvent effectuer leur stage au CHU Sainte-Justine sous certaines conditions.

Avisez votre responsable de stage du CHU Sainte-Justine si vous êtes enceinte, vous allaitez ou êtes immunosupprimé(e), il contactera le Service de santé du CHU Sainte-Justine (poste 6580) afin de s'assurer que le milieu de stage ne présente pas de risques pour vous.

COVID 19 - Symptômes à surveiller

- Fièvre (température buccale de 38 °C (100,4 °F) et plus)
- Toux récente ou aggravation d'une toux chronique
- Perte soudaine de l'odorat avec ou sans perte de goût
- Douleurs musculaires généralisées (non liées à un effort physique)
- Mal de tête
- Fatigue intense
- Perte importante de l'appétit
- Mal de gorge
- Nausées, vomissements ou diarrhées
- Dyspnée
- Douleur à la poitrine

Rougeole - Symptômes à surveiller

L'augmentation des cas et la forte contagion de ce virus nécessitent de porter attention à l'apparition des symptômes liés à la rougeole.

La maladie se manifeste par :

- Fièvre
- Éruption cutanée rouge (rash) quelques jours après, d'abord au visage puis sur le corps
- Toux
- Congestion nasale avec un écoulement nasal important
Conjonctivite (yeux rouges qui coulent, sensibles à la lumière)
- Fatigue générale

Les stagiaires qui présentent une **éruption cutanée et de la fièvre** doivent s'isoler et communiquer avec le Service de santé au 514 345-4931 poste 2129 entre 7h30 et 16h du lundi au vendredi avant de se présenter en stage.

Consignes spécifiques au Centre de réadaptation Marie Enfant et ses écoles spécialisées

En plus des mesures ci-haut mentionnées, certains milieux ont mis en place des mesures de prévention supplémentaires. Si votre stage est prévu au Centre de réadaptation Marie Enfant ou ses écoles spécialisées affiliées, assurez-vous de suivre les consignes spécifiques à ces milieux.

Adressez-vous à votre superviseur de stage pour connaître les spécificités de chaque milieu où vous devrez vous rendre pendant votre stage.



Des cas de rougeole ont récemment été déclarés dans la communauté.

En prévision de votre stage au CHU Sainte-Justine, au Centre de réadaptation Marie Enfant ou dans une de ses écoles affiliées, **voici les critères d'immunité ou de vaccination adéquate contre la rougeole**

Êtes-vous adéquatement protégé(e) contre la rougeole ?

Vous êtes considéré(e) immunisé(e) contre la rougeole si :

- Vous êtes né(e) avant 1970;
- Vous possédez une sérologie démontrant la présence d'anticorps contre la rougeole.
- Vous avez subi une épreuve diagnostique démontrant que vous avez eu la rougeole (ex. : TAAN, sérologie).
- Vous possédez une attestation médicale confirmant que vous avez eu la rougeole avant le 1^{er} janvier 1996.

ou

- Vous avez reçu la vaccination adéquate vous protégeant contre la rougeole :

Au CHU Sainte-Justine, le nombre de doses requises pour être considéré(e) comme protégé(e) est de **2 doses** d'un vaccin contre la rougeole, après l'âge de 12 mois, pour toutes les personnes nées en 1970 ou après qui sont des stagiaires ou des travailleurs du milieu de la santé.

Les stagiaires et travailleurs de la santé qui ne répondent à aucun de ces critères sont considérés à risque.

Si vous ne répondez pas à ces critères, prenez rendez-vous gratuitement sur le [Portail Clicsanté](#) pour mettre à jour votre couverture vaccinale et être adéquatement protégé(e).

Attention : Il se pourrait que les critères pour considérer une personne comme étant protégée contre la rougeole diffèrent si vous provenez d'une autre province ou pays.